

I-2004-0-1-0354-01 (220)



Motion : Budget 2005 p. 15353
Dépôt : M. Claude Meisch

Luxembourg, le 7 décembre 2004

3

MOTION

La Chambre des Députés,

considérant la deuxième étape de la réforme du tarif sur le revenu des personnes physiques du 1^{er} janvier 2002,

notant une augmentation du taux d'inflation qui se situe actuellement à 2,44% ayant connu une progression de (0,39%) au mois d'octobre 2004,

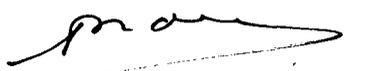
relevant que cette augmentation a pour corollaire d'accroître la charge fiscale,

invite le Gouvernement,

à adapter le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'inflation.


Claude Meisch


P. HEURIN


A. BRASSEUR




H. BEITENBORI

220